



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 4 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le quatre juillet à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de VERAC, sous la présidence de M. Dominique BEC, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Date de la convocation : le 29 juin 2020

Etaient présents : M. Dominique BEC, Mme Geneviève CANO-DUMONT, Mme Geneviève CARRIE, M. Yves CASTREC, Mme Magali CATALOGNA, Mme Marie-Angèle GISTAIN, Mme Evelyne GUERIN, Mme Mélanie HAGUENIN, Mme Béatrice HAUCHARD, M. Luc LENE, M. Frédéric LEON, M. Pascal LIPPS, M. Stéphane MALARET, Mme Karine MAUBERT-SBILE, M. Cyril REBEL

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Evelyne Guérin

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de votants : 15

OBJET : élection des délégués titulaires et suppléants pour l'élection des sénateurs

Délibération n°2020-32

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour les sénateurs

Vu l'arrêté préfectoral fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléants pour la commune de Vérac,

Vu les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral,

Considérant que la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément. Le conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Considérant que les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours, ; l'élection est acquise au 1^{er} tour si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est élu.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote

Premier tour de scrutin pour les titulaires

Nombre de bulletins : 15

Majorité absolue fixée à 8

Dominique BEC : 15 voix (quinze)

Evelyne GUERIN : 15 voix (quinze)

Geneviève CANO-DUMONT : 15 voix (quinze)

Dominique BEC, Evelyne GUERIN et Geneviève CANO-DUMONT ont été proclamés délégués titulaires.

Premier tour de scrutin pour les suppléants

Nombre de bulletins : 15

Majorité absolue fixée à 8

Pascal LIPPS : 15 voix (quinze)

Béatrice HAUCHARD : 15 voix (quinze)

Marie-Angèle GISTAIN : 15 voix (quinze)

Pascal LIPPPS, Béatrice HAUCHARD et Marie-Angèle GISTAIN ont suppléants.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

A Vérac, le 7 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Dominique BEC

